



## Recommandation 975 (1983)<sup>1</sup>

# Exposition sur l'architecture contemporaine

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris acte du rapport de sa commission de la culture et de l'éducation sur l'architecture contemporaine ([Doc. 5146](#)) ;
2. Se référant à sa [Résolution 813 \(1983\)](#), relative à ce même sujet,
3. Recommande au Comité des Ministres d'organiser une exposition itinérante du Conseil de l'Europe sur l'architecture contemporaine qui reflète les objectifs contenus dans cette résolution.

---

1. Voir [Doc. 5146](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 23 novembre 1983.

